

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-202

Avenant n°1 au marché 2022-309 – Acquisition et maintenance d'un système informatique métier de gestion des usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5ème Vice-Président,
- VU le marché n°2022-309 attribué au groupement d'entreprises SARL GESBAC ENVIRONNEMENT (mandataire) / NETVLM et notifié le 10/01/2023

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter les quantités des lignes TF12 et TF14 de la décomposition du Prix Global et Forfaitaire DPGF

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises SARL GESBAC ENVIRONNEMENT (mandataire) / NETVLM.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 3 314.84 € HT). Le montant du marché est porté à 162 085.85 € HT soit 194 503.02 € TTC, soit une augmentation de 2.09 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 mai 2023

Le Président, Le Vice-Président,
Jean-Michel BR, Jacky DROUET

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230502-1-AU

Réception par le Préfet : 02-05-2023

Publication le : 02-05-2023

Acte mis en ligne le 2-05-2023

